

Fiche de données de sécurité

page: 1/15

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2017

Version: 7.0

Produit: **Kühlerschutz ANF**

date d'impression 28.02.2018

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Kühlerschutz ANF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: liquide de refroidissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
Eurolub GmbH
Freisinger Str. 25 - 27
85386 Eching
GERMANY

Téléphone: +49 (0) 8165 / 9591-0
adresse E-Mail: info@eurolub.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
International emergency number (Numéro d'urgence international):
contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)
Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)
STOT RE (Rein) 2

H302, H373

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:
Attention

Mention de Danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P260 Ne pas inhaler poussières/brouillards/vapeurs.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Conseils de prudence (Intervention):

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: ÉTHANE-1,2-DIOL/ÉTHYLÈNEGLYCOL

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

éthylène-glycol

inhibiteurs

Le produit contient une ou plusieurs substance(s) de la liste des substances candidates selon l'article 59 (1,10) du règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) en concentration $\geq 0,1\%$ en masse. disodium tetraborate pentahydrate; borax pentahydrate

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

éthylène-glycol

Teneur (W/W): > 90 %

Numéro CAS: 107-21-1

Numéro-CE: 203-473-3

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119456816-28

Numéro INDEX: 603-027-00-1

Acute Tox. 4 (par voie orale)

STOT RE (Rein) 2

H302, H373

acide 2-éthylhexanoïque, sel de sodium

Teneur (W/W): > 2 % - < 3 %

Numéro CAS: 19766-89-3

Numéro-CE: 243-283-8

Repr. 2 (foetus)

H361d

disodium tetraborate pentahydrate; borax pentahydrate

date d'impression 28.02.2018

Teneur (W/W): $\geq 0,3\%$ - $\leq 1\%$ Eye Dam./Irrit. 2
Numéro CAS: 12179-04-3 Repr. 1B (fertilité)
Numéro-CE: 215-540-4 Repr. 1B (foetus)
Numéro d'enregistrement REACH: H319, H360FD
01-2119490790-32

Les limites de concentrations spécifiques
Repr. 1B: $\geq 6,5\%$

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical.

Administrer 50 ml d'éthanol pur à une concentration buvable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone

date d'impression 28.02.2018

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

vapeurs nocives

Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Après prélèvement de produit refermer immédiatement l'emballage, le produit absorbant l'humidité de l'air.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec. Le stockage en récipients galvanisés n'est pas recommandé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

date d'impression 28.02.2018

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

107-21-1: éthylène-glycol

VME 52 mg/m³ ; 20 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VLE 104 mg/m³ ; 40 ppm (OEL (EU))

non contraignant

Effet sur la peau (OEL (EU))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR)), vapeurs

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 52 mg/m³ ; 20 ppm (VLEP-INRS (FR)), vapeurs

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

VLE (FR) 104 mg/m³ ; 40 ppm (VLEP-INRS (FR)), vapeurs

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

12179-04-3: disodium tetraborate pentahydrate; borax pentahydrate

VME 1 mg/m³ (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné gaz/vapeurs de composés organiques et de particules solides et liquides (p.ex. EN 14387 type A-P2) .

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique:	liquide	
Couleur:	bleu vert	
Odeur:	spécifique du produit	
Seuil olfactif:	Aucune donnée pertinente n'est disponible.	
Valeur du pH:	7,1 - 7,3	
Température de solidification:	< -18 °C	(DIN ISO 3016)
Point d'ébullition:	>= 165 °C	(ASTM D1120)
Point d'éclair:	> 126,5 °C	(DIN EN 22719; ISO 2719)
Vitesse d'évaporation:	La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.	
Inflammabilité:	non inflammable	
Limite inférieure d'explosivité:	4,9 %(V) (20 °C)	(air)
Limite supérieure d'explosivité:	14,6 %(V) (20 °C)	(air)
Température d'auto-inflammation:	> 440 °C	(DIN 51794)
Pression de vapeur:	0,2 hPa (20 °C)	
Densité:	1,122 g/cm ³ (20 °C)	(DIN 51757)
Solubilité dans l'eau:	soluble, Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.	
Solubilité (qualitative) solvant(s):	les solvants polaires soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques	
Auto-inflammabilité:	non auto-inflammable	
Décomposition thermique:	Pas de décomposition lors d'un stockage ou d'une mise en oeuvre appropriés.	
Viscosité, cinématique:	20 - 30 mm ² /s (20 °C)	(DIN 51562)

Risque d'explosion: aucune propriété explosive
Propriétés comburantes: non comburant

9.2. Autres informations

Miscibilité avec l'eau:

miscible en toutes proportions

hygroscopie: hygroscopique

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Non corrosif pour le métal.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à éviter à attendre.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

date d'impression 28.02.2018

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. De toxicité faible par contact cutané.

Données expérimentales/calculées:

DL (humain) (par voie orale): env. 1.600 mg/kg

DL50 lapin (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Données bibliographiques.

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. Compte tenu des données relatives à l'homme, un potentiel de sensibilisation par voie cutanée ne peut être totalement exclu.

mutagénicité des cellules germinales

Pas de données disponibles.

cancérogénicité

Pas de données disponibles.

toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles.

Toxicité pour le développement

Données relatives à : éthylène-glycol

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale, la substance a provoqué des malformations après absorption de grandes quantités.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Pas de données disponibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Données relatives à : éthylène-glycol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

date d'impression 28.02.2018

La substance peut causer des lésions rénales après des ingestions répétées. La substance peut causer des lésions rénales après absorptions cutanées répétées de grandes quantités.

Danger par aspiration

Pas de données disponibles.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) > 100 mg/l, *Leuciscus idus*

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) > 100 mg/l, algues

Microorganismes/Effet sur la boue activée:
L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination:
> 70 % réduction du COD (28 j) (301 A de l'OCDE (nouvelle version)) S'élimine bien par biodégradation.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

date d'impression 28.02.2018

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Les codes de déchet sont des recommandations du fabricant basées sur l'utilisation envisagée du produit. D'autres utilisations et des conditions différentes d'élimination chez l'utilisateur peuvent nécessiter d'autres codes de déchet.

Code de déchet:

16 01 14* antigels contenant des substances dangereuses

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2017

Version: 7.0

Produit: **Kühlerschutz ANF**

date d'impression 28.02.2018

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Transport maritime**Sea transport**

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.
Date / mise à jour le: 05.04.2017
Produit: **Kühlerschutz ANF**

Version: 7.0

date d'impression 28.02.2018

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU: Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable
Groupe d'emballage: Pas applicable
Dangers pour l'environnement: Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations
UN number: Not applicable
UN proper shipping name: Not applicable
Transport hazard class(es): Not applicable
Packing group: Not applicable
Environmental hazards: Not applicable
Special precautions for user: None known

Transport aérien**IATA/ICAO**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU: Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable
Groupe d'emballage: Pas applicable
Dangers pour l'environnement: Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Air transport**IATA/ICAO**

Not classified as a dangerous good under transport regulations
UN number: Not applicable
UN proper shipping name: Not applicable
Transport hazard class(es): Not applicable
Packing group: Not applicable
Environmental hazards: Not applicable
Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

date d'impression 28.02.2018

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) pas encore réalisée du fait des délais d'enregistrement

SECTION 16: Autres informationsÉvaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Acute Tox. 4 (par voie orale)
 STOT RE (Rein) 2

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2017

Version: 7.0

Produit: **Kühlerschutz ANF**

date d'impression 28.02.2018

Acute Tox.	Toxicité aiguë
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.